

Protéger le plus grand sanctuaire marin

ANTARCTIQUE La pêche totalement interdite sur 1,12 million de kilomètres carrés

► Au bout de 5 ans de palabres, la mer de Ross devient un sanctuaire pour 35 ans.
► De quoi laisser aux animaux tout le loisir de s'y reproduire.

C'est un accord historique. La plus grande aire marine protégée (AMP) va voir le jour dans les eaux de l'Antarctique. Les 25 pays membres de la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR) sont enfin tombés d'accord pour protéger la mer de Ross, portion immaculée des eaux qui bordent le continent blanc du côté de l'océan Pacifique.

Cet écrian de biodiversité (voir ci contre) est désormais un sanctuaire. Du moins pour les 35 prochaines années. En 2051, le projet sera réévalué et sa prolongation demandera d'être approuvée par consensus. « La Belgique aurait préféré une protection illimitée ou jusqu'à ce que cette mer n'ait plus la nécessité d'être protégée. Mais voilà, les négociations débouchent sur des compromis », regrette Stéphanie Langerock, représentante officielle de la Belgique (SPF Environnement) au sein de la CCAMLR.

Cela n'empêche, « c'est une très bonne chose pour l'Antarctique qui est le dernier écosystème

Un écrian de biodiversité pour 35 ans

La plus grande réserve marine du monde va voir le jour dans la mer de Ross

Projet américain et néo-zélandais approuvé
Plus de 1,55 million km²

Autres projets de sanctuaires

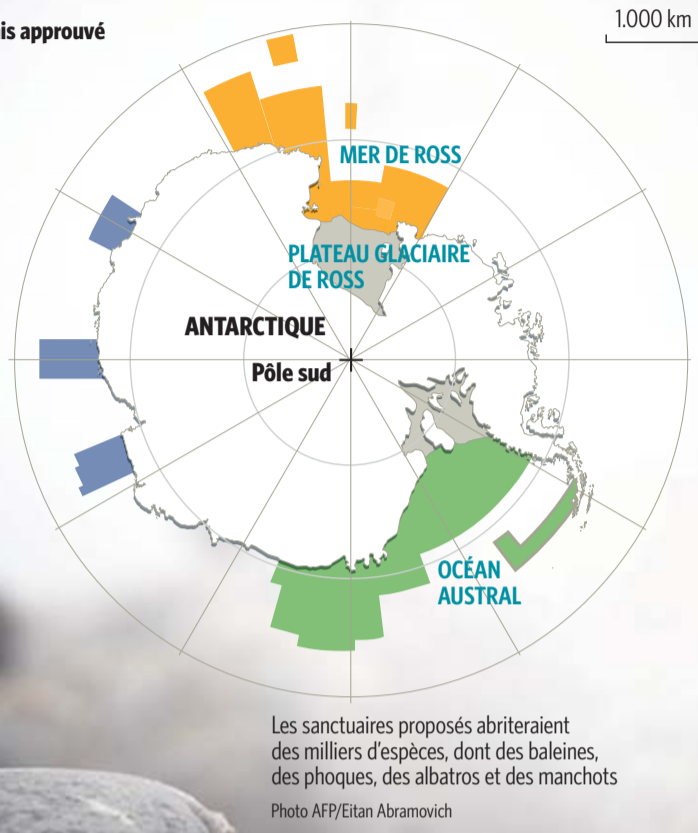
Proposition de l'Australie, la France et l'Union Européenne

Proposition de l'Allemagne

Zones estimées



Sources : CCAMLR, Antarctic.org, mfat.govt.nz, antarctica.gov.au



Les sanctuaires proposés abriteront des milliers d'espèces, dont des baleines, des phoques, des albatros et des manchots

Photo AFP/Eitan Abramovich

© AFP

vierge de la planète, poursuit-elle. Et ce d'autant plus que l'AMP de la mer de Ross est de grande taille ». Pas moins de 1,55 million de km² où la pêche est désormais totalement interdite. Et les 430.000 km² restants ? « La

pêche y sera rendue accessible exclusivement à très petites doses, essentiellement dans un cadre de recherche scientifique. » De quoi permettre à la légine, un poisson prédateur crucial à la bonne santé des chaînes trophiques, de reconstruire ses troupes décimées

partout ailleurs par la surpêche.

Mais le grand continent blanc, n'est-il pas déjà protégé par le Traité sur l'Antarctique ? En partie. Signé en décembre 1959 par 45 pays, ce traité fait de l'Antarctique la seule étendue sans hymne ni drapeau (on parle de

GÉOGRAPHIE

La mer de Ross, un des derniers édens

Une faune marine riche, dont beaucoup reste à découvrir, a trouvé refuge en mer de Ross. Quelques chiffres ? On y trouve pas moins de 40 % de la population mondiale de manchots Adélie, 25 % pour les manchots empereurs, 33 % de la population de pétrels antarctiques et des milliers de baleines de Minke. Sans oublier plus d'une centaine d'espèces de poissons qui vont pouvoir profiter de la quiétude de l'AMP pour se reproduire. La Convention sur la diversité biologique de l'ONU a fixé un objectif de 10 % d'AMP d'ici à 2020 à l'échelle de la planète, « et par ses décisions, la Belgique va dans le même sens », dit Stéphanie Langerock. Cependant, actuellement, moins de 4 % de la surface océanique mondiale est AMP.

L.T.H.

« res communis ») consacrée à la science et à la paix.

Mais 30 ans plus tard, les appétits miniers et pétroliers se réveillent. Il faudra la force de persuasion de Michel Rocard et du commandant Cousteau pour qu'en 1991 un protocole com-

plète le traité d'un article 7 stipulant que « toute activité relative aux ressources minérales autre que la recherche scientifique est interdite ». Si elle n'est pas renouvelée, cette interdiction d'exploitation des ressources du sous-sol antarctique (gaz, pétrole, minerais) expirera en 2041. Pour la plupart des autres parties du traité, la date butoir est 2048.

De quoi susciter des convoitises et voir certains pays se positionner de façon stratégique. S'il a fallu 5 ans de discussions pour arriver au consensus de la création de l'AMP de la mer de Ross (projet porté par la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis), c'est parce que jusqu'alors la Russie freinait des quatre fers : outre sa volonté d'y pêcher, elle voulait aussi prospecter en Antarctique pour identifier les zones riches en pétrole et ce, dès 2011. Que s'est-il passé en coulisses de la réunion annuelle de la CCAMLR pour qu'elle lève finalement son veto ? Mystère.

Un deuxième projet majeur de sanctuaire marin était aussi à l'agenda, mais le consensus n'a pas été obtenu. Porté par la France et l'Australie, il s'agit d'une AMP grande d'un million de km² dans l'est de l'Antarctique. Quid de la mer de Weddel ? Elle pourrait également être intégralement protégée à l'avenir. Du moins si ce projet porté par l'Allemagne est accepté par les 25 pays membres du CCAMLR. ■

LÆTITIA THEUNIS

22540100



JOHN COOPER
WORKS

LA NOUVELLE MINI JOHN COOPER WORKS CLUBMAN.

On n'a jamais trop de style, même sur les circuits. Et cela vaut aussi en hiver ! C'est pourquoi vous recevez maintenant, sur chaque nouvelle MINI, des chaussures d'hiver adaptées pour la moitié du prix* !

* Roues d'hiver (pneus d'hiver sur jantes en alliage léger) à moitié prix du 22 octobre au 22 novembre à l'achat d'une nouvelle MINI. Non cumulable avec d'autres actions et promotions. Infos et conditions sur mini.be.



MINI gamme : CO₂ 89 - 175 g/km 3,4 - 7,5 l/100km Informations environnementales : mini.be **DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ.** MINI Belux - BMW Belgium Luxembourg NV/SA - BE 0413533863 - mini.be